

Fiche à destination du candidat

## CONDITIONS SPÉCIFIQUES D'ACCÈS

**EN SECONDE PROFESSIONNELLE MARITIME**  
**ÉLECTROMÉCANICIEN MARINE, CONDUITE ET GESTION DES ENTREPRISES MARITIMES, CULTURES MARINES**  
**EN CAP MARITIME**  
**MATELOT, CONCHYLICULTURE**  
**AU LYCÉE RÉGIONAL D'ENSEIGNEMENT MARITIME ET AQUACOLE DE LA ROCHELLE**  
**(17)**

## INFORMATION GÉNÉRALE

### 1. COORDONNÉES DE L'ÉTABLISSEMENT

---

**Lycée Régional d'Enseignement Maritime et Aquacole**  
Avenue du Maréchal Juin – BP 529  
17022 LA ROCHELLE CEDEX 1

Téléphone : 05-46-43-00-48 – Télécopie : 05-46-43-54-34  
Courriel : [ima-la-rochelle@developpement-durable.gouv.fr](mailto:ima-la-rochelle@developpement-durable.gouv.fr)

### 2. MODALITÉS DE CANDIDATURE ET CONDITIONS D'ACCÈS

---

Une candidature doit obligatoirement faire l'objet d'un entretien.

Pour postuler en formation maritime, il faut :

- **entretien de motivation obligatoire dès à présent**
  - prendre rendez-vous auprès du Conseiller Principal d'Éducation ou de la Directrice adjointe chargés du recrutement : il s'agira d'apprécier la motivation et les aptitudes du jeune à suivre une formation maritime ;
  - pour l'entretien, fournir les bulletins de 3ème ainsi qu'une lettre de motivation.
- être apte physiquement à la profession de marin (visite médicale à effectuer auprès du médecin des gens de mer avant toute entrée en formation)
- produire une attestation de natation
- **dossier d'inscription complet ( important pour l'inscription maritime)**

### 3. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

---

Les documents utiles sont à demander directement auprès de l'établissement (coordonnées ci-dessus).

Les formations proposées sont les suivantes :

- Seconde Conduite et Gestion des Entreprises Maritimes (CGEM) – 18 places  
(3 options, 6 places par option : Marin pêcheur, Marin de Commerce, Marin de plaisance)
- Seconde Electromécanicien Marine (EMM) – 18 places
- Seconde Cultures Marines (CM) – 18 places
- CAP Maritime de Matelot (CAPM) – 8 places
- CAP Maritime de Conchyliculture (CAPC) – 8 places

## CONDITIONS SPÉCIFIQUES D'ACCÈS

**EN SECONDE PROFESSIONNELLE MARITIME**  
**ÉLECTROMÉCANICIEN MARINE, CONDUITE ET GESTION DES ENTREPRISES MARITIMES, CULTURES MARINES**  
**EN CAP MARITIME**  
**MATELOT, CONCHYLICULTURE**  
**AU LYCÉE RÉGIONAL D'ENSEIGNEMENT MARITIME ET AQUACOLE DE LA ROCHELLE**  
**(17)**

### 4. L'AFFECTATION

#### 4.1. La prise en compte des vœux par la saisie informatique

- La candidature relève du responsable légal du candidat.
- Le responsable légal du candidat doit se rapprocher de son établissement d'origine qui est en charge de la saisie du vœu sur l'application Affelnet-Lycée (Affectation des élèves sur le net). Cette saisie doit être faite obligatoirement avant la date butoir académique (disponible auprès de l'établissement d'origine).

*Il est fortement recommandé aux candidats d'émettre plusieurs vœux dans le cadre de leur orientation.*

Tous les candidats doivent respecter la procédure d'affectation après la 3<sup>ème</sup> mise en place dans l'académie de Poitiers. Ils doivent obligatoirement remplir la « **fiche de formulation des vœux définitifs d'affectation après la 3<sup>ème</sup>** » en vigueur.

Deux possibilités :

- Candidats scolarisés dans l'académie de Poitiers : la « fiche de formulation des vœux définitifs d'affectation après la 3<sup>ème</sup> » leur est remise par leur établissement d'origine.
- Candidats extérieurs à l'académie de Poitiers : la fiche de formulation des vœux est disponible sur le site de l'académie de Poitiers (<http://www.ac-poitiers.fr/orientation-insertion/>) ; l'établissement d'origine des candidats prend contact avec le Rectorat-SAIIO de Poitiers ([saiio@ac-poitiers.fr](mailto:saiio@ac-poitiers.fr) ou 05 16 52 63 87) **pour obtenir le code d'accès à l'application AFFELNET-Lycée.**

#### 4.2. La décision

- **À compter de fin juin** : la notification d'affectation est envoyée aux élèves retenus.

Le dossier d'inscription doit être rempli pour le 1<sup>er</sup> juin.